



Accord oral pour écourter préavis de démission sans écrit

Par **steph**, le **27/04/2009** à **16:56**

Bonjour,

J'ai donné ma lettre de démission (le préavis est de un mois) (et j'ai demandé à ne pas le réaliser) en "main propre" à mon responsable et d'un commun accord ORAL, le préavis a été écourté de 15 jours. Suite à cet accord verbal, je dois finir fin avril. Or, je n'ai reçu aucune lettre de mon employeur en retour. A l'heure d'aujourd'hui toujours rien dans ma boîte aux lettres, je suis en arrêt maladie cette semaine. mon arrêt maladie finit fin avril, date à laquelle nous avons convenu oralement la fin du préavis.

je ne sais pas si je dois appeler mon responsable ou attendre un courrier? Dois-je me rendre au travail la semaine prochaine car si ce que l'on a dit oralement ne tient plus, c'est-à-dire finir le 30 avril, je devrais continuer mon préavis jusqu'au 15 mai et retourner travailler, chose que je ne souhaite pas. merci pour votre réponse.